



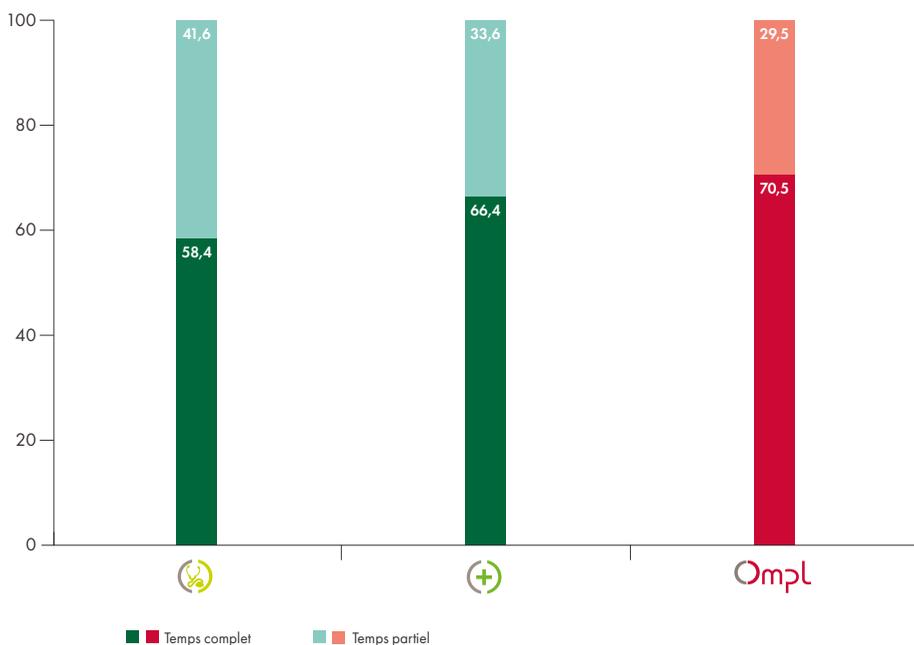
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



MAJORITÉ DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Près de la moitié des salariés de la branche (41,6 %) travaillent à temps complet.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Secteur santé

Branche professionnelle



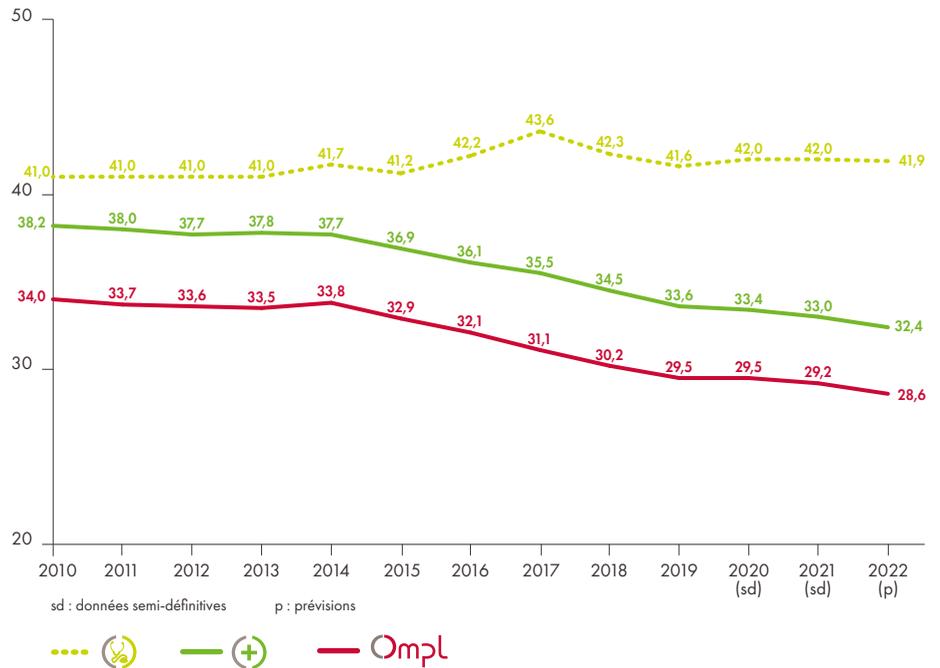
Cabinets médicaux



STABILITÉ DU TEMPS PARTIEL

- Par rapport à 2010, le taux de salariés à temps partiel dans la branche varie peu jusqu'en 2019. Il oscille entre 41,0 % et 43,6 %.
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



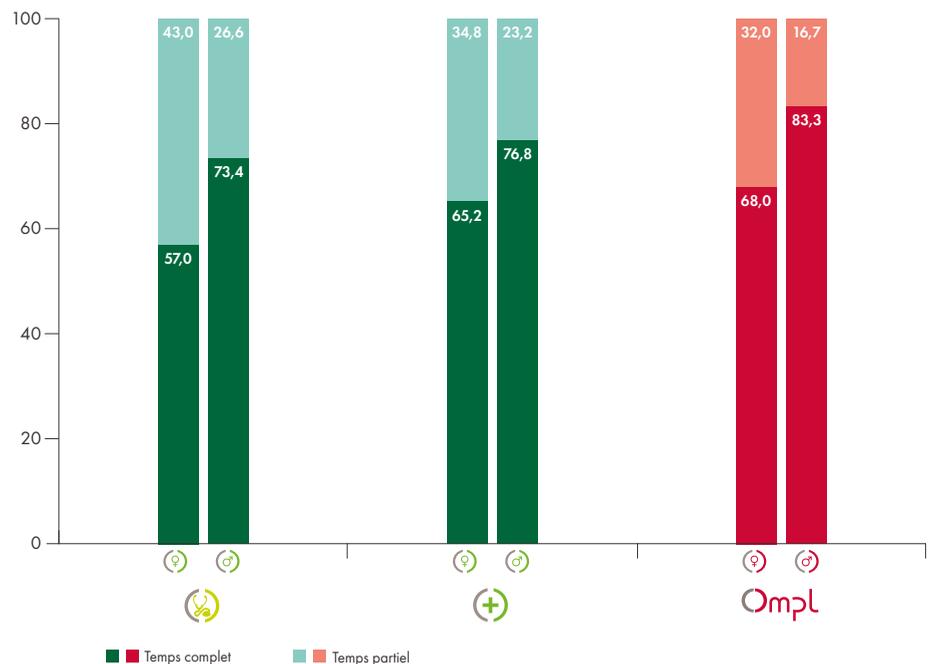
Source : Insee, DADS 2010-2019, estimations.



FÉMINISATION DES TEMPS PARTIELS

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+ 16,4 points).

Répartition des salariés par temps de travail et genre (%)



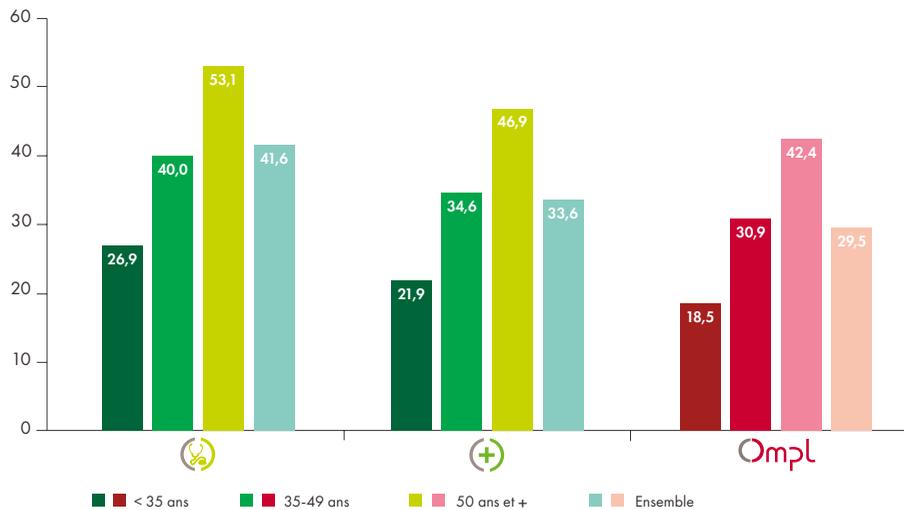
Source : Insee, DADS 2019.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus de la moitié des salariés de plus de 50 ans (53,1 %), un taux supérieur de 26,2 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source: Insee, DADS 2019.



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

- Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers (83,3 %).
- Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires (31,4 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	Icone Médicale	+	Ompl
Cadres	39,8	39,9	28,0
Professions intermédiaires	31,4	25,7	23,2
Employés	42,3	35,2	31,6
Ouvriers	83,3	56,6	56,7
Ensemble	41,6	33,6	29,5

Source: Insee, DADS 2019.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre :

- elle est maximale pour les Hauts-de-France (45,6 %) ;
- elle atteint un minimum pour l'Île-de-France (33,2 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	44,1	4,7	34,0
Bourgogne-Franche-Comté	44,3	3,4	34,2
Bretagne	44,4	2,5	30,6
Centre-Val de Loire	42,7	3,1	28,8
Corse	40,8	2,8	26,4
DOM	36,8	1,8	22,4
Grand Est	44,6	2,6	33,8
Hauts-de-France	45,6	3,3	33,0
Île-de-France	33,2	6,6	21,2
Normandie	43,8	3,5	30,7
Nouvelle-Aquitaine	39,7	3,9	29,2
Occitanie	41,8	3,5	32,7
Pays de la Loire	44,9	3,9	32,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42,9	4,0	31,3
Ensemble	41,6	33,6	29,5

Source : Insee, DADS 2019.